



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.334**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130709-28871- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : VILLE D'AIX EN PROVENCE C/ MONSIEUR REMY JOLLIOT - CASSATION CONTRE L'ORDONNANCE DE REFERE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE DU 13 MAI 2013 N°1302585-2 SUSPENDANT LE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU 8 AVRIL 2013 TENDANT A LA REGULARISATION DE TRAVAUX REALISES EN NON-CONFORMITE - AUTORISATION A MADAME LE MAIRE OU A SON DELEGUE D'ESTER EN JUSTICE

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

02.09



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Etudes
Juridiques & du Contentieux

CF/ELT

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Alexandre GALLESE

Nomenclature : 5.8 Decision d ester en justice

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : VILLE D'AIX EN PROVENCE C/ MONSIEUR REMY JOLLIOT - CASSATION CONTRE L'ORDONNANCE DE REFERE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE DU 13 MAI 2013 N°1302585-2 SUSPENDANT LE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU 8 AVRIL 2013 TENDANT A LA REGULARISATION DE TRAVAUX REALISES EN NON-CONFORMITE - AUTORISATION A MADAME LE MAIRE OU A SON DELEGUE D'ESTER EN JUSTICE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Monsieur Rémy JOLLIOT, souhaitant régulariser les travaux réalisés en non-conformité avec un permis de construire accordé en 2004, sur un bâtiment sis 1215 route de Beaulieu, à Puyricard, sur deux terrains cadastrés NS 103 et NS 105, a sollicité un permis de construire de régularisation.

Suite au refus opposé par la Ville le 8 avril 2013, Monsieur JOLLIOT a saisi le Tribunal Administratif de Marseille d'une requête en référé-suspension dudit refus, assortie d'une requête en annulation.

Par ordonnance en date du 13 mai 2013, le Tribunal Administratif de Marseille a d'une part suspendu le refus de permis de construire, d'autre part enjoint la Ville d'Aix-en-Provence de délivrer le permis de construire sollicité, à titre provisoire jusqu'à ce qu'il soit statué sur la requête en annulation.

Par arrêté du 30 mai 2013, la Ville a exécuté l'injonction du Tribunal Administratif de Marseille et délivré le permis de construire provisoire.

Toutefois, à la demande de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, il est proposé de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État contre l'ordonnance susvisée du Tribunal Administratif de Marseille, afin de contester la décision du juge des référés tant en raison de la motivation de sa décision que sur les conséquences, puisque la Ville a été contrainte de délivrer un permis de construire provisoire sur injonction.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** le pourvoi en cassation devant le Conseil d'État contre l'ordonnance de référé rendue par le Tribunal Administratif de Marseille le 13 mai 2013 :
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à ester en justice dans cette affaire où la Ville est demanderesse et confier les intérêts de la Ville à Maître Philippe BLONDEL, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 11 avenue de l'Opéra, 75001 PARIS
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à verser, en cours de procédure, des provisions sur honoraires et frais.

2013.334 - VILLE D'AIX EN PROVENCE C/ MONSIEUR REMY JOLLIOT - CASSATION CONTRE L'ORDONNANCE DE REFERE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE DU 13 MAI 2013 N°1302585-2 SUSPENDANT LE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU 8 AVRIL 2013 TENDANT A LA REGULARISATION DE TRAVAUX REALISES EN NON-CONFORMITE - AUTORISATION A MADAME LE MAIRE OU A SON DELEGUE D'ESTER EN JUSTICE

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 12
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**